

## Article 1 - LEGRAND GROUP BELGIUM NV

Dans le cadre des présentes conditions générales de vente (« **Conditions Générales de Vente** »), les termes « **Legrand** », « **nous** » et « **notre** » réfèrent à la S.A. LEGRAND GROUP BELGIUM (Hector Henneulaan 366 - 1930 Zaventem - tél : (+) 32 (0)2 719 17 11 - fax : (+) 32 (0)2 719 17 00 - TVA BE 0403.114.380 - registre de commerce de Bruxelles - [info.belux@legrand.com](mailto:info.belux@legrand.com)).

## Article 2 - Primauté

Les présentes Conditions Générales de Vente, ainsi que les annexes concernant (i) le respect des règles d'embargo et (ii) la responsabilité sociale, sociétale et environnementale du partenaire (disponibles sur le site <https://www.legrand.be>) s'appliquent à toutes les commandes qui sont adressées par l'acheteur à Legrand. Par « **acheteur** » il convient d'entendre toute société ayant conclu un contrat d'achat avec Legrand. Elles remplacent toutes conventions, lettres ou propositions relatives au même objet, faites par écrit ou oralement, et priment sur les éventuelles conditions générales de l'acheteur sauf stipulation écrite contraire expresse.

Du seul fait de sa commande, l'acheteur reconnaît qu'il a pris connaissance et qu'il accepte entièrement et définitivement les présentes Conditions Générales de Vente. Cette acceptation constitue une condition essentielle pour la conclusion du contrat de vente.

Les présentes Conditions Générales de Vente peuvent être mises à jour ou modifiées à tout moment s'il existe une raison valable, telle que, sans s'y limiter, des augmentations du prix des matières premières, des ajustements de prix par les fournisseurs ou des modifications de la loi. La modification fait l'objet d'une notification par e-mail à l'acheteur qui aura la possibilité de s'y opposer dans un délai de huit (8) jours calendrier, sans toutefois pouvoir réclamer le remboursement des montants déjà payés. A défaut d'opposition notifiée dans ce délai, l'acheteur est irrévocablement considéré comme ayant accepté les Conditions Générales de Vente modifiées.

## Article 3 - Les offres et les commandes

Les mentions reprises dans nos catalogues, prospectus et en général sur tous documents papier, y compris publications sur notre site internet et études, sont données à titre purement indicatif et ne peuvent en aucun cas engager notre responsabilité.

Nos agents n'ayant pas qualité ou mandat pour nous engager, les offres faites et les commandes prises par eux ne nous lient qu'après confirmation écrite de notre part.

Toute commande faite par l'acheteur engage de manière ferme et irrévocable ce dernier avant même la confirmation de notre part.

Sauf stipulation écrite contraire, les échantillons, dessins, mesurages, poids et autres données, ne constituent que des descriptions approximatives de nos marchandises et ne sont pas contraignants.

En conséquence, l'acheteur ne pourra en aucun cas se prévaloir d'éventuels écarts avec les marchandises livrés pour ne pas respecter les obligations qui lui incombent.

## Article 4 - La conclusion du contrat

Le contrat est réputé conclu :

- soit lors de l'envoi de la confirmation écrite par nos soins ;
- soit, si nous avons procédé à l'expédition des marchandises sans confirmation, lors de l'expédition à partir de nos magasins.

## Article 5 - Transport et livraison

Les marchandises sont transportées aux risques et périls de l'acheteur, quels que soient le mode de transport et les conditions de livraison. L'acheteur devra s'assurer à ses frais contre d'éventuels dommages, même si nous prenons en charge les frais de livraison. Le destinataire doit vérifier les marchandises expédiées à l'arrivée et, le cas échéant, faire des réclamations auprès des transporteurs.

Sauf stipulation écrite contraire, les délais de livraison sont mentionnés à titre purement indicatif et ne sont pas contraignants, de sorte que leur non-respect ne pourra entraîner l'annulation de la commande, la rupture du contrat ou l'ouverture du droit à une indemnisation quelconque dans le chef de l'acheteur.

## Article 6 - Force majeure

Les événements de force majeure nous exonèrent de toute responsabilité pour un manquement à nos obligations et nous donnent le droit de suspendre le respect de nos engagements - jusqu'à ce que les circonstances considérées aient pris fin. Si le contrat ne peut être exécuté pendant plus de deux (2) mois pour cause de force majeure, Legrand peut dissoudre le contrat à l'amiable ou renégocier les termes du contrat.

L'acheteur ne peut en aucun cas invoquer la force majeure pour se soustraire à l'exécution de son obligation de paiement.

Sont notamment considérés comme tels, sans que cette liste ne soit exhaustive : les grèves générales ou partielles, émeutes, lock-out, épidémies, pandémies, barrages, intempéries, incendies, inondations, bris de machine ou pannes de matériel, pénurie de moyens de transport, et d'une manière générale toutes circonstances indépendantes de notre volonté et entraînant le chômage total ou partiel de nos usines ou des usines de nos fournisseurs ainsi que tout retard de nos fournisseurs.

## Article 7 - Les marchandises

Les marchandises vendues conditionnées sont toujours vendues dans leur ensemble sans possibilité de modifier le conditionnement standard.

Nous nous réservons le droit de modifier le conditionnement sans préavis préalable.

## Article 8 - Agréation - Retour des marchandises

L'agréation couvrira tous les défauts apparents, c'est-à-dire tous ceux qu'il était possible à l'acheteur de déceler au moment de la livraison ou dans les huit (8) jours calendrier après la livraison des marchandises.

Toute réclamation de l'acheteur relative aux marchandises doit nous parvenir dans les huit (8) jours calendrier à dater de la livraison sous peine de forclusion. Dans ce cas, l'acheteur conservera l'emballage et les marchandises visées et les tiendra à notre disposition.

En aucun cas l'introduction d'une réclamation ne peut justifier une suspension ou

une rétention des montants nous restant dus.

Aucun renvoi de marchandises n'est accepté sans notre autorisation écrite préalable, laquelle est accordée à notre seule discrétion en fonction de l'état des marchandises lors de leur réception.

En toute hypothèse, le retour des marchandises en nos magasins se fera aux frais exclusifs de l'acheteur.

Sauf stipulation écrite contraire, les marchandises retournées seront créditées sur base de leur prix net réduit de 15% sans que cette déduction ne puisse être inférieure à 25,00 € par renvoi dûment accepté.

## Article 9 - Garantie

Sauf stipulation écrite contraire, nos marchandises sont garanties contre les vices cachés (défauts de fabrication cachés) durant un délai de deux (2) ans (pour les membres BT-CERTIFIED, la garantie est de quatre (4) ans sur les marchandises BTicino et de cinq (5) ans pour les membres BT-EXPERT) à dater de la livraison de la marchandise, à condition qu'elle ait été conservée et utilisée conformément à l'usage auquel elle est habituellement destinée ou à un usage spécial expressément visé dans les conditions particulières de vente.

Dans tous les cas, la garantie se limite à la réparation ou au remplacement des appareils défectueux par une marchandise équivalente, et ne couvre en aucun cas les frais de montage et/ou de démontage.

Aucune garantie n'est donnée sur les différentes colorations possibles.

La garantie des vices cachés s'applique si les conditions cumulatives suivantes sont remplies :

- le défaut rend, dans une mesure importante, la marchandise impropre à l'usage auquel elle est habituellement destinée ou à un usage spécial expressément visé dans les conditions particulières de vente, et
- la marchandise a été montée et placée de manière appropriée et conforme à nos spécifications techniques, et
- la marchandise est utilisée dans des conditions normales ; la garantie ne pourra pas s'appliquer, notamment, en cas d'utilisation de la marchandise dans des conditions anormales ou spéciales qui n'auraient pas été expressément mentionnées dans des conditions particulières de vente, ainsi qu'en cas de mauvais entretien, de modification, de démontage ou de réparation de la marchandise par une personne qui ne serait pas professionnellement qualifiée.

Pour pouvoir bénéficier de la garantie des vices cachés, l'acheteur devra nous notifier l'existence d'un vice caché dans un délai maximum d'un (1) mois après qu'il ait constaté ou aurait dû normalement constater le défaut en question, sous peine de forclusion.

L'acheteur devra renvoyer la marchandise défectueuse dans nos magasins afin qu'il soit procédé à sa réparation ou à son remplacement.

Nous supporterons les frais de renvoi dans nos magasins et les frais de retour chez l'acheteur pour autant que toutes les conditions énoncées ci-dessus soient réunies.

## Article 10 - Prix

La marchandise est facturée au prix mentionné dans la confirmation de la commande ou dans la commande en cas d'expédition sans confirmation. Les prix sont réputés s'appliquer aux marchandises emballées, fournies avec l'emballage standard. Les emballages ne sont jamais repris, même s'ils ont été facturés. Nos prix sont mentionnés en EUROS, hors T.V.A., et hors taxes RECUPEL et BEBAT. Les frais de transport et de livraison (pour toutes les commandes et livraisons inférieures à 500,00 EUR), les envois express et les transports spéciaux sont toujours à la charge de l'acheteur et ne sont donc pas inclus dans les prix indiqués.

Sans préjudice de l'article 2 des Conditions Générales de Vente, nous nous réservons le droit de majorer nos prix avec effet immédiat, même si le contrat est déjà en cours, en cas de modification dans le cours des changes, d'augmentation du taux des taxes existantes ou de nouvelles taxes, ou en cas de tout autre changement des conditions du marché pouvant justifier objectivement une modification du prix, de manière proportionnelle à la hausse dont question et sans possibilité pour l'acheteur de s'y opposer.

## Article 11 - Facturation

Sauf indication contraire sur la facture, les factures de Legrand sont payables nettes, sans escompte ni déduction et sans frais pour Legrand à la date d'échéance indiquée sur lesdites factures. Les paiements dus sont réputés avoir été effectués au siège de la société par virement sur le numéro de compte bancaire figurant sur chaque facture.

Nos factures qui n'ont pas fait l'objet d'une protestation écrite et circonstanciée dans le délai de huit (8) jours calendrier à dater de leur émission sont réputées être intégralement et définitivement acceptées.

En aucun cas l'introduction d'une protestation ne peut justifier une suspension ou une rétention des montants nous restant dus.

Au cas où la livraison serait effectuée en deux ou plusieurs fractions, nous nous réservons le droit de facturer chaque livraison séparément.

Nous pouvons également suspendre toutes les livraisons subséquentes tant que l'acheteur n'aurait pas satisfait à ses obligations de paiement relatives à des livraisons antérieures.

Le non-respect des délais de paiement accordés et/ou le non-paiement d'une lettre de change à son échéance entraîne l'exigibilité de toutes les créances envers l'acheteur. Toute somme non payée à son échéance portera de plein droit et sans mise en demeure préalable un intérêt conventionnel de 12% l'an et une clause pénale provisionnelle de 15% du montant principal avec un minimum de 50,00 €.

Legrand se réserve le droit de suspendre ses engagements jusqu'au paiement intégral des sommes dues par l'acheteur.

Les conséquences ci-dessus du non-paiement ou du retard de paiement de toute somme due par l'acheteur à Legrand n'affectent pas les autres droits que Legrand peut invoquer contre l'acheteur défaillant en vertu des présentes Conditions Générales de Vente ou de la législation applicable.

## Article 12 - Propriété intellectuelle

Toutes les idées, inventions, concepts, découvertes, œuvres de l'esprit, brevets, dessins, marques, secrets commerciaux, savoir-faire ou autre propriété

intellectuelle, qu'ils soient enregistrés ou non, qui sont la propriété de Legrand, restent à tout moment la propriété de Legrand. La livraison des marchandises n'implique en aucun cas un transfert des droits de propriété intellectuelle de Legrand à l'acheteur. L'acheteur acquiert uniquement un droit non exclusif, non transférable et non sous-licenciable d'utiliser les droits de propriété intellectuelle de Legrand aux fins convenues. Ni l'acheteur, ni ses sous-traitants, ni ses clients, ni des tiers n'ont le droit de copier, modifier ou adapter les marchandises fournies dans le cadre des Conditions Générales de Vente ou leur emballage, ni de copier, modifier ou supprimer les indications de Legrand concernant ses droits de propriété intellectuelle sur les marchandises ou leur emballage. L'acheteur n'est pas autorisé à porter atteinte ou à causer des dommages aux droits de marque ou à tout autre droit de propriété de Legrand.

L'acheteur s'engage à nous signaler immédiatement toute atteinte à la marque ou à tous autres droits de propriété intellectuelle qui serait portée à sa connaissance.

## Article 13 - Résolution du contrat

Sauf convention expresse contraire, le contrat prendra automatiquement fin lorsque les parties auront rempli toutes leurs obligations en vertu des Conditions Générales de Vente.

Legrand a le droit à tout moment de résilier le contrat par écrit, moyennant un préavis de trente (30) jours.

Legrand a le droit de résilier le contrat avec l'acheteur avec effet immédiat, sans intervention judiciaire et sans qu'aucune compensation ne soit due à l'acheteur, si l'une des circonstances suivantes se produit :

- La faillite, le recours au règlement collectif de dettes, au livre XX du Code de droit économique, une saisie ou toute autre perte du droit de disposer de ses biens de la part de l'acheteur ;
- Manquement de l'acheteur à ses obligations au titre des présentes conditions générales auquel il n'a pas été remédié dans un délai de dix (10) jours ouvrables à compter de l'envoi d'une mise en demeure par Legrand ;
- Fraude ou procédure pénale en cours de la part de l'acheteur ;
- Des violations des articles 12, 16 et 17 des présentes Conditions Générales de Vente.

Suite à la résiliation du contrat :

- l'acheteur est immédiatement tenu de nous restituer toutes les marchandises encore en sa possession, et ce à ses frais exclusifs ;
- l'acheteur restitue immédiatement à Legrand toutes les informations, documents, échantillons, dessins et données personnelles ou les détruit, ce dont il apportera la preuve écrite à Legrand ;
- Les articles 9, 12 et 15 des Conditions Générales de Vente restent pleinement en vigueur.

## Article 14 - Réserve de propriété et Transfert des risques

La propriété des marchandises n'est transférée à l'acheteur qu'après complet et parfait paiement des sommes dont il est redevable sur base de la convention, en ce compris tous les montants principaux, frais, intérêts et indemnités relatifs à toute transaction antérieure.

Nonobstant la réserve de propriété, tous les risques sont transférés à l'acheteur à partir de la conclusion du contrat conformément à l'article 4. Les marchandises sont donc transportées aux risques et périls de l'acheteur, quels que soient le mode de transport et les conditions de livraison. conformément à l'article 5 des présentes Conditions Générales de Vente.

## Article 15 - Exonération de responsabilité

Notre responsabilité ne s'étend qu'à notre faute intentionnelle, faute grave ou à celle de nos employés ou agents ou, sauf cas de force majeure, au non-respect des obligations essentielles faisant l'objet du contrat de vente.

Legrand n'est donc pas responsable des dommages résultant d'un acte de l'acheteur ou d'un tiers, ni des dommages résultant du non-respect par l'acheteur et/ou un tiers des obligations légales et/ou autres (comme le manuel d'utilisation).

En tout état de cause et sauf dol ou faute grave, nous ne pourrions en aucun cas être tenus d'indemniser tout dommage excédant le montant facturé pour les biens concernés.

## Article 16 - Revente des marchandises

En cas de revente des marchandises à un tiers, l'acheteur s'engage à rendre opposable à son propre client nos conditions générales et particulières de vente.

Il nous cède en outre les créances résultant de cette vente à titre de gage et s'engage, sur simple demande de notre part, à nous communiquer le nom et les coordonnées des personnes à qui les marchandises auront été cédées.

Les acomptes payés par l'acheteur nous restent acquis pour couvrir les pertes éventuelles à la revente.

En tout état de cause, l'acheteur s'engage à nous garantir et à nous indemniser contre toutes revendications de ses propres clients envers notre société.

## Article 17 - Obligation de l'acheteur

L'acheteur, ainsi que ses sous-traitants et employés, s'engagent à respecter l'ensemble des lois et réglementations nationales et internationales applicables en matière de lutte contre la corruption et antitrust. L'acheteur garantit que lui-même, ses sous-traitants et ses employés se conformeront à toutes les obligations légales relatives aux embargos, sanctions économiques, commerciales et financières ou toutes autres mesures restrictives émanant de la Belgique, de la France, des États-Unis, de l'Union européenne ou de toute autre législation nationale ou internationale applicable en ce compris, les restrictions liées à la destination finale, à l'utilisateur final, à l'usage final des marchandises et à obtenir l'ensemble des licences, documents d'expéditions et autorisations requises pour la revente, l'exportation ou la réexportation de nos marchandises. L'acheteur s'engage à fournir toutes les licences, les bordereaux de livraison et les autorisations nécessaires pour la revente, l'exportation ou la réexportation de nos marchandises.

L'acheteur reconnaît être seul responsable, en tant que revendeur/exportateur de nos marchandises, du respect de ces obligations relatives à l'anti-corruption, l'antitrust et aux embargos.

Notre Société, se réserve, à tout moment, le droit de procéder au contrôle du respect par l'acheteur des obligations relatives à ces questions.

Notre Société se réserve le droit d'annuler toute commande concernée, en cas de manquement par l'acheteur à l'une des dispositions du présent article, sans que ceci ne fasse naître la moindre responsabilité à l'égard de l'utilisateur final. L'acheteur s'engage à (i) indemniser pleinement Legrand de tous les frais éventuels et (ii) défendre Legrand contre toute plainte ou poursuite des autorités ou de tiers relative ou résultant du non-respect des dispositions du présent article.

## Article 18 - Division

Si l'une des dispositions des présentes Conditions Générales de Vente est déclarée nulle et non avenue en tout ou en partie, les autres dispositions des présentes Conditions Générales de Vente et les autres droits et obligations qui en découlent resteront applicables sans modification.

## Article 19 - Droit applicable et Juridiction

En cas de litige entre les parties, le droit belge sera applicable et les cours et tribunaux de Bruxelles seront seuls compétents, sauf si des dispositions impératives en disposent autrement.

## Article 20 - Données personnelles

Pour commander les marchandises, l'acheteur pourra être amené à communiquer des données personnelles sur certaines personnes physiques en charge de la commande (nom et email). Legrand s'engage à garantir la confidentialité des données personnelles de ces personnes, la conformité d'éventuels transferts hors Union Européenne.

Legrand s'engage à ne pas conserver les données au-delà de dix années (10) après la dernière transaction commerciale. A l'issue de la durée de conservation, le Vendeur conservera les données soumises à archivage, que ce soit en raison d'une obligation légale ou réglementaire ou conformément aux règles de prescription applicables, sur un support distinct et s'engage à supprimer les données à l'issue de cette durée d'archivage.

Dans le cadre de l'exécution de la commande, le Vendeur pourra être amené à transférer les données à d'autres entités du groupe et/ou des prestataires (par exemple transporteur). Le groupe Legrand s'engage à mettre en place les garanties contractuelles pour assurer la confidentialité des données, et en particulier lors de transferts de données hors de l'Union Européenne.

Legrand a nommé un délégué à la protection des données, adresse email de contact: [privacy.belux@legrand.com](mailto:privacy.belux@legrand.com).

Les personnes physiques disposent du droit de décider et de contrôler les usages qui sont faits des données personnelles les concernant, y compris après leur décès. Elles disposent ainsi d'un droit d'accès, rectification, effacement de ces données personnelles. Elles peuvent demander à ce que leur traitement soit limité ainsi que s'opposer à leur traitement. Les données qu'elles communiquent à Legrand sont nécessaires pour l'exécution de la commande. Si les personnes s'opposent à leur traitement, il sera impossible pour Legrand de répondre à la commande. Les personnes physiques peuvent demander à ce que leurs données leur soient communiquées dans un format structuré et couramment utilisé. Pour exercer l'un de ces droits, elles peuvent à tout moment adresser leur demande:

- par courrier à: LEGRAND GROUP BELGIUM S.A., RGD team, Hector Henneaulaan 366, 1930 Zaventem, Belgique,
- par mail à: [privacy.belux@legrand.com](mailto:privacy.belux@legrand.com).

La demande sera traitée dans un délai d'un mois à compter de sa réception. Au besoin, ce délai peut être prolongé de deux mois, compte tenu de la complexité et du nombre de demandes. Dans ce cas, la personne sera informée de cette prolongation et des motifs du report dans un délai d'un mois à compter de la réception de la demande.

Aucun paiement ne sera exigé pour l'exercice de ses droits sauf en cas de demande manifestement infondée ou excessive. Dans ce cas, Legrand se réserve également la possibilité de ne pas donner suite à sa demande.

Si la personne n'est pas satisfaite du traitement de sa demande, Legrand l'invite à le contacter à l'adresse mail suivante [privacy.belux@legrand.com](mailto:privacy.belux@legrand.com).

Dans le cas où cette personne serait toujours insatisfaite de sa réponse, Legrand lui rappelle qu'elle peut introduire un recours devant l'Autorité de la protection des données :

Rue de la Presse 35 à 1000 Bruxelles.

<https://www.privacycommission.be>.

En fournissant des données personnelles à Legrand, l'acheteur déclare avoir pris connaissance des présentes Conditions Générales de Vente. L'acheteur garantit que lui-même et, le cas échéant, ses sous-traitants et sous-traitants secondaires, informeront les personnes des présentes Conditions Générales de Vente avant de partager leurs données personnelles avec Legrand et que, lorsque la loi l'exige, la personne a donné son consentement préalable.

Pour plus d'informations sur le traitement de vos données personnelles par Legrand, nous vous renvoyons à notre Politique de confidentialité actuelle, disponible sur <https://www.legrand.be/nl/privacy-policy>.